

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 236

Date dépôt ou
modification 18/01/2022

Date validation 15/02/2022

MASTER DE SPÉCIALISATION EN SCIENCE VÉTÉRINAIRE : INTERNAT CLINIQUE

FINALITÉ	Internat clinique	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	12. Sciences vétérinaires
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIEME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	minimum 60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation dure 12 mois au sein de la Clinique Vétérinaire Universitaire (CVU) de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège.

Selon l'option choisie, la formation se fait par une immersion complète (80 à 90% du temps) dans la pratique journalière (concernant l'espèce ou le groupe d'espèces choisi) de la clinique, via des rotations au sein des différents services pendant la journée (et/ou la nuit pour les urgences et soins intensifs). Les étudiant·e·s sont encadré·e·s et supervisé·e·s de manière constante par des vétérinaires spécialistes (résident·e·s ou clinicien·ne·s seniors). Au cours de chaque rotation, les étudiant·e·s sont mis·es en situation professionnelle réelle lors des activités cliniques du service. Ils/elles participent et/ou prennent en charge des consultations dans les diverses disciplines de l'espèce concernée (urgences, médecine, chirurgie, reproduction, ophtalmologie, dermatologie, cardiologie, neurologie, oncologie, etc.), des anesthésies, des chirurgies, des examens d'imagerie, des examens de biologie clinique et des soins aux animaux hospitalisés. Cette prise en charge des consultations et/ou des actes vétérinaires leur est progressivement confiée selon l'évolution de leurs compétences dans un système tendant à une autonomie majeure en fin d'année. L'objectif premier est de leur donner une grande capacité d'autonomie face à une large majorité des situations cliniques rencontrées. Selon un horaire préétabli, les étudiant·e·s assurent également ces tâches lors de gardes de nuit et de week-end.

La formation est également assurée par le biais de cours théoriques (cf. programme des cours), l'exploitation clinique de ressources bibliographiques et de séminaires cliniques hebdomadaires. L'accent est également mis sur la communication et le travail en équipe. Les étudiant·e·s doivent réaliser, présenter et défendre oralement un travail personnel (mémoire) en fin d'année.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Etablir un diagnostic

- » en recueillant des informations de façon rigoureuse, objective, systématique, complète et raisonnée ;
- » en interprétant les informations recueillies de façon scientifique et critique ;
- » en se basant sur des hypothèses diagnostiques hiérarchisées et pertinentes.

2. Prendre une décision partagée

- » en tenant compte des contraintes, des risques et du pronostic des différentes options ;
- » en intégrant la perspective vétérinaire et la perspective du patient/de l'autre partie ;
- » en en planifiant la mise en application.

3. Mettre en œuvre un protocole, un traitement ou des soins médicaux appropriés

- » en s'assurant du suivi et de l'atteinte des objectifs fixés ;
- » en les ajustant éventuellement selon l'évolution de la situation ;
- » en respectant les recommandations d'usage.

4. Prévenir les désordres de santé animale et publique

- » en transmettant une information claire et complète sur les facteurs de risque y afférents ;
- » en dépistant les dangers le plus précocement possible, et en les notifiant le cas échéant ;
- » en mettant en œuvre des traitements préventifs pertinents et légaux.

5. Etablir une relation professionnelle avec les différents intervenants

- » en créant et en maintenant une relation de confiance et de partenariat ;
- » en communiquant oralement et par écrit de manière appropriée ;
- » en respectant chacun.

6. Développer l'expertise nécessaire à l'exercice efficace de la profession et à son évolution constante

- » en définissant des indicateurs de gestion d'activités pertinents pour assurer le fonctionnement pérenne de l'activité professionnelle ;
- » en développant une activité professionnelle au service du patient et de la société, dans des conditions éthiques, légales, réglementaires et déontologiques conformes à la pratique de la médecine vétérinaire ;
- » en reconnaissant ses limites de compétence ;
- » en s'inscrivant dans une démarche de formation continue et d'exploitation critique de l'information ;
- » en contribuant scientifiquement et qualitativement à l'évolution de la pratique vétérinaire.

et ce, pour une espèce ou un groupe d'espèces animales définis, dans les situations les plus fréquentes de la pratique clinique dans cette/ces espèce(s), y compris les situations d'urgence.

Concrètement, pour les espèces concernées par l'option choisie, au sortir de son année d'étude, l'étudiant sera capable de gérer seul les cas médicaux et chirurgicaux de base, y compris les cas d'urgence de base.

Outre la gestion globale de ces cas de base, l'étudiant sera capable, quel que soit le cas :

1. d'établir une anamnèse complète et de collecter des signes cliniques (propédeutique) ; d'analyser les données récoltées et d'établir une liste d'hypothèses diagnostiques (diagnostic différentiel) ;
2. de proposer des examens complémentaires et des traitements adaptés au diagnostic et aux attentes des propriétaires ; d'établir un pronostic vital, sportif ou zootechnique ;
3. de mettre en place un traitement ; d'établir un protocole d'anesthésie de base, de mettre en place ce protocole et d'assurer le monitoring des paramètres vitaux ; d'établir un protocole d'hospitalisation ; d'assurer une réanimation cardiovasculaire et de réaliser des gestes techniques d'urgence ;
4. d'établir des mesures de prévention spécifiques à l'espèce et/ou au problème rencontré ;
5. de créer une relation de confiance avec son équipe de travail ; de se positionner en tant qu'acteur au sein d'une équipe ; de communiquer oralement de façon adéquate sur les résultats des examens, l'évolution du cas et les soins à prodiguer ; de remplir correctement les dossiers médicaux ;
6. de déterminer quand et comment référer les cas plus complexes ; de rechercher des informations pertinentes sur les cas dans la littérature médicale.

L'objectif principal de cette formation est d'acquérir une connaissance théorique et une expérience pratique solides concernant une large majorité des situations cliniques dans l'espèce ou le groupe d'espèces concernés.